

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents : 2

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

=====

Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt et un et le 28 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme MARECHAL à Mme DEMIERRE

Absents excusés : M. VINCENT - Mme MARECHAL

6 - ACCEPTATION DE DONS AU CCAS

Madame la vice-présidente informe Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de deux dons en numéraire au CCAS.

Conformément à l'article L2242-4 du CGCT, Monsieur le Maire, Président du CCAS a accepté les dons ci-dessous à titre conservatoire dans l'attente de la décision du CCAS :

- **1 509.19 €** par virement le 17 avril 2021 après dissolution de l'association « Entraide pour Tous et Animations Loisirs 3^{ème} âge » ;
- **2 700 €** par chèque le 10 juin 2021, vente du vin de l'Ermitage.

Aussi, conformément aux dispositions citées, Madame la vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter ces donations d'un montant total de **4 209.19 €**.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Président à accepter ces donations.

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2021.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20210928-2021-09-28D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

La vice-présidente du CCAS Véronique VIENOT